



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6306

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences redoutées par des associations rurales, dont les foyers ruraux, de la réduction de 16 p. 100 de la subvention consacrée à l'animation rurale pour 1993, réduction qui devrait se poursuivre en 1994. Bien sûr, l'inquiétude porte notamment sur les moyens : fonctionnaires mis à disposition et postes FONJEP. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer quelles mesures sont prévues afin de préserver l'animation en milieu rural, si importante sur les plans économique, social et culturel.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6306

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3268

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 121